

Formulaire à remplir pour les projets envisagés sur des bâtiments de valeur patrimoniale protégés ou dignes de protection, plus liés à l'agriculture, situés hors de la zone à bâtir, en application de l'article 24d al.2 et 3 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT).

Description de l'ouvrage :

District :

Commune :

Secteur :

N° bien-fonds (Parcelle) :

N° Immeuble :

1) Justifiez le projet en lien avec l'art. 24d, al.2 et 3 LAT

(Répondez à la question correspondant à chaque alinéa ci-dessous)

alinéa 2 let. a - Le/les bâtiment-s existant-s est-il/sont-ils encore digne-s d'être protégé-es ?

Oui :

Non :

Si oui, indiquez le degré de protection : catégories 1 : 2 : ou 3 :

alinéa 3 let. a - Le/les bâtiments a/ont-ils été désassujetti-s ?

Oui :

Non :

alinéa 3 let. c - Tout au plus, une légère extension des équipements existants est-elle nécessaire ?

Oui :

Non :

2) Le/la requérant-e fournit un rapport traitant obligatoirement les aspects suivants :

- a) Description de l'état et des affectations du/des bâtiment-s existant-s.
- b) Indication des incidences économiques actuelles (frais d'entretien, revenus actuels, etc.).
- c) Appréciation de l'état de la substance patrimoniale et description des éléments de la substance originelle qui seront conservés en l'état dans le cadre du projet.
- d) Justification que le/les bâtiment-s existant-s se prête-ent à l'utilisation envisagée (art. 24d al. 3 let. a LAT).
- e) Description des travaux projetés.
- f) Justification que les travaux projetés sont nécessaires à la conservation à long terme du/des bâtiment-s existant-s (art. 24d al. 2 let. b LAT).
- g) Démonstration qu'avec le projet les éléments de la substance originelle (aspect extérieur et structure architecturale) seront pour l'essentiel conservés (art. 24d al. 3 let. b LAT).

- h) Démonstration que les besoins en locaux peuvent être satisfaits à l'intérieur du volume du/des bâtiment-s existant-s sans devoir s'étendre à l'extérieur.
- i) Documentation historique du/des bâtiment-s existant-s (photos, plans, etc.).

Remarque :

Le/la requérant-e est rendu-e attentif-ve au fait que les exigences suivantes doivent être également respectées :

- L'exploitation des terres agricoles avoisinantes n'est pas menacée (al. 3 let. d)
- Aucun intérêt prépondérant ne s'oppose au projet (al. 3 let. e)

Lieu, date
